PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce troisième jour de février 2025, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de l'agente de bureau Madame Linda Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

2025-02-12 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En l'absence de Madame Claudie Levasseur, directrice générale, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Linda Morin, agente de bureau, comme secrétaire d'assemblée.

2025-02-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5. Première période de questions
- 6. Réponses aux questions de la séance précédente
- 7. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025
- 8. Approbation des comptes / Janvier 2025
- 9. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
- 10. Adoption du règlement R 232-2025 ayant pour objet de fixer, pour l'année 2025, le taux de la taxe foncière générale et les tarifs de compensation pour le service de gestion des matières résiduelles et pour la vidange des installations septiques
- 11. Dépôt du rôle général de perception et modalités de paiement des taxes municipales pour l'année 2025
- 12. Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement des taxes municipales pour les années 2023 et 2024

- 13. Appel d'offre de services public via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de voire municipale 2025
- 14. Demande d'aide financière pour les travaux de voirie municipale dans le cadre du programme PPA/CE 2025
- 15. Reddition de compte finale Subvention PRABAM
- 16. Acceptation de la soumission pour le contrôle qualité du toit Centre communautaire
- 17. APPUI POUR LE PROJET HÉBERTISME ACTI-FAMILLES
- 18. COMMANDITE DE LA MUNICIPALITÉ POUR ACTI-FAMILLES
- 19. Rapport des élus
- 20. DIVERS
- 21. Deuxième période de questions
- 22. Clôture de la séance
- 23. Prochaine séance du conseil / LUNDI LE 3 MARS 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2025-02-14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2025-02-15 APPROBATION DES COMPTES / JANVIER 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de janvier 2025 depuis la dernière séance du conseil en date du 14 janvier 2025 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de trois cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et trois sous (325 382,03 \$), soit une somme de soixante-quatorze mille deux cent soixante-et-deux dollars et dix-sept sous (74 262,17 \$) pour la Municipalité, et de deux cent cinquante-et-un mille cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-six sous (251 119,86 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 14 janvier 2025 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 février 2025.

Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

• Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

• Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2025-02-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT R 232-2025 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE 2025, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité déclare que le règlement numéro R 232-2025 a pour objet de fixer, pour l'année 2025, le taux d'imposition de la taxe foncière et les tarifs pour les services de gestion des matières résiduelles, ainsi que pour la vidange des installations septiques.

Ce règlement a une incidence financière importante pour la Municipalité, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par ces taxes pour l'exercice financier de l'année 2025.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2025, le taux d'imposition de la taxe foncière et les tarifs pour les services de gestion des matières résiduelles, ainsi que les tarifs pour la vidange des installations septiques;

ATTENDU QUE la quote-part de la Municipalité pour les services offerts par la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) a été fixée à une somme de 52 967 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE l'assiette fiscale de la Municipalité est établie, pour l'année 2025, à la somme de 36 290 300 \$ en date de la dernière mise à jour du 21 novembre 2024, soit une hausse de 6 % par rapport à l'assiette fiscale applicable pour l'année 2024;

ATTENDU QUE l'avis de motion ainsi que la présentation et le dépôt du présent règlement ont été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, de l'avoir lu et qu'ils en disent satisfaits et qu'une dispense de lecture a été accordée lors de la lecture de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro R 232-2025 soit adopté;

QUE le conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO R 232-2025 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE 2025, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ARTICLE 1:

Le taux de la taxe foncière municipale pour l'année 2025 est fixé à 1.4933 par 100\$ d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2:

Le conseil fixe le tarif pour la gestion des matières résiduelles pour l'année 2025 à 300 \$ par logement, par commerce et par chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique. Pour les résidences du Lac des Huards un tarif de 150 \$ est fixé aux mêmes modalités.

Au courant de l'année 2025, la RIDT devrait imposer l'utilisation d'un seul bac roulant à déchets par unité d'occupation.

À partir de ce moment, la collecte des bacs roulants à déchets supplémentaires devra être autorisée par

l'apposition d'un autocollant spécifique sur chaque bac supplémentaire.

La municipalité imposera alors une taxe complémentaire équivalant à 150 \$ annuellement pour tout autocollant demandé par les utilisateurs.

Pour les utilisateurs saisonniers d'un conteneur à chargement avant pour les déchets le tarif pour la saison 2025 sera de 1 000 \$, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

ARTICLE 3:

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 145 \$, par habitation, par commerce et 73 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

ARTICLE 4:

Le conseil fixe à 10 \$ par chien le coût d'enregistrement annuel prévu au Règlement R 199-2020 sur le contrôle des animaux.

ARTICLE 5:

le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est fixé à 17% à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 6:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2025-02-17 DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt, par la direction générale de la Municipalité, du rôle général de perception pour l'année 2025;

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2025 en date du 17 février 2025;

QUE le conseil décrète que le paiement des taxes est effectué en un versement ou, si le montant excède 300 \$, au plus, en quatre versements égaux, soit un premier versement le jeudi 3 avril 2025, un deuxième versement le jeudi le 5 juin 2025, un troisième versement le jeudi le 7 août 2025, et un quatrième versement le jeudi 9 octobre 2025.

2025-02-18 APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE À LA MRC DE TÉMISCOUATA DE PROCÉDER À LA VENTE EN JUSTICE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve, sans modification, la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité pour non-paiement des taxes municipales pour les années 2023 et 2024, préparée par la direction générale et conservée aux archives de la Municipalité;

QUE ce conseil demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles cités dans cette liste le jeudi 8 mai 2025 ;

QUE ce conseil délègue le maire de la Municipalité, Monsieur Mario Patry, pour assister à la vente en justice et pour acquérir, au nom de la municipalité, le ou les immeubles dans l'éventualité où il n'y a aucun preneur.

QUE ce conseil nomme également Monsieur Claude Patry, conseiller, à titre de remplaçant dans le cas où le maire ne puisse être présent.

2025-02-19 APPEL D'OFFRES DE SERVICES PUBLIC VIA LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase doit utiliser la procédure d'appel d'offres de service pour les travaux de voirie municipale sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil estime, selon l'année 2024, que le coût total des travaux de voirie municipale pour l'année 2025 pourra atteindre une somme supérieure à cent vingt et un mille deux cents dollars (121 200 \$);

ATTENDU QUE la loi prévoit que, pour les contrats dont la somme totale d'exécution est supérieure à cent vingt et un mille deux cents dollars (121 200 \$), les règles d'adjudication qui doivent être suivies sont celles relatives à la procédure d'appel d'offres de services par voie de soumission publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité lance un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat des travaux de voirie municipale pour l'année 2025:

QUE le conseil municipal donne le mandat à la direction générale de la Municipalité d'établir, en conséquence, le devis général et de procéder par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

2025-02-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PPA/CE – 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Athanase formule une demande auprès de Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, et de Madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, pour obtenir une subvention de trente mille dollars (30 000 \$) dans le cadre du volet Projets-particuliers d'amélioration par circonscription locale (PPA-CE) afin de pouvoir procéder, notamment, au rechargement en gravier sur le chemin des Peupliers, sur le chemin de l'Église, sur le chemin des Érables, sur la Petite Route, sur le chemin de la Rivière-Noire, et la route de Picard situés sur le territoire de la municipalité.

2025-02-21 REDDITION DE COMPTES FINALE - SUBVENTION PRABAM

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale pour la subvention PRABAM 2021-2024;

QUE la liste des travaux a été auditée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

2025-02-22 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ DE LE TOITURE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE La Municipalité doit exercer un contrôle de qualité sur la toiture du nouveau Centre communautaire pour profiter de l'assurance de celle-ci:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services daté du 6 novembre 2024 et octroie le contrat à l'entreprise LER inc. pour effectuer le contrôle de qualité pour la toiture du Centre communautaire.

2025-02-23 APPUI POUR LE PROJET HÉBERTISME ACTI-FAMILLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Saint-Athanase appui le projet d'Hébertisme Acti-Familles.

2025-02-24 COMMANDITE DE LA MUNICIPALITÉ POUR ACTI-FAMILLES

ATTENDU QU' Acti-familles a déposé une demande de soutien financier au conseil municipal de la Municipalité;

ATTENDU QU' Acti-familles est un organisme actif et proactif dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroi un montant de 250 \$ pour aider Acti-Familles dans ses activités diverses.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte-rendu pour le dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à ajouter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

• Trois citoyens étaient présents dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Combien de propriétaires n'ont pas payé leurs taxes ?
- Par quel moyen peut-on connaître les propriétés à vendre ? (Sera publié dans l'Info Dimanche)
- Quel est le coût de la soumission pour le contrôle de la qualité de la toiture du nouveau centre communautaire? (9617,66 \$)
- Et à quel moment le contrôleur sera-t-il sur place ? (Prévu dans la dernière semaine de février)

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 heures 55 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le
président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et
lève l'assemblée.
M. Mario Patry, maire
Mme Linda Morin
Agente de bureau

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.